

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 15 mai 2025

Présents | MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE, Gérald BOUSSICAULT, et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Christine CORBILLON, Corinne PICARD représentant le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Monique LE BIHAN, Mme Martine SCOTTO DI VETTIMO, et M. Paul ABLINE, représentant les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Marie-Chantal GUILLOT | M. Philippe LABORDERIE
Mme Christelle TREHET-COLLET | Mme Monique LE BIHAN

Absents excusés

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
M. Laurent NOUHAUD, responsable de pôle,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale des services, Ville des Ponts-de-Cé.

Convocation adressée le 9 mai 2025, CASF, article R123-16

POINT N°11 – BUDGET RESIDENCE AUTONOMIE – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président, propose, d'ajuster les crédits du budget résidence autonomie comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Nature	DEPENSES	RECETTES
20	205 - Achat de logiciel	+20 000 €	
20	2031 - Etudes	+13 080 €	
003	003 excédent prévisionnel d'investissement	-11 480 €	
13	13188 - Subventions		+21 600 €
	TOTAL	+21 600 €	+21 600 €

Envoyé en préfecture le 16/05/2025

Reçu en préfecture le 16/05/2025

Publié le

ID : 049-264901976-20250515-AS_25_05_15_11-DE



Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

